

Le vote du Comité international olympique

Le vote

Le 2 juillet 2003, à Prague, les membres du Comité international olympique (CIO) se prononceront par scrutin secret pour choisir la ville hôte des Jeux olympiques et paralympiques d'hiver de 2010.

Une ville candidate doit obtenir au moins 51 p. 100 des votes pour être choisie. Si personne n'est choisi au premier tour de scrutin, la ville candidate ayant récolté le moins de voix sera éliminée et un deuxième tour de scrutin déterminera la ville hôte.

Comment fonctionne le scrutin

Le total des votes de tous les continents au CIO est normalement de 126.

Le 2 juillet cependant, le nombre maximum de votes sera de 119, puisque les membres du CIO venant des pays qui ont des villes candidates ne peuvent pas voter; dans ce cas-ci, ce sont l'Autriche, le Canada et la Corée du Sud.

Pour gagner au premier scrutin le 2 juillet, une ville candidate doit obtenir 60 voix.

Nombre de votes par continent. L'Europe a normalement 58 votes, mais perd celui de l'Autriche, ce qui lui en laisse 57. Les Amériques ont 21 voix mais perdent les 3 du Canada, pour un total de 18. Les 25 voix de l'Asie sont réduites à 22, les 3 de la Corée du Sud étant soustraites. L'Afrique et l'Océanie, n'ayant pas de villes candidates pour 2010, gardent leurs 17 et 5 votes respectifs.

Délégation officielle de Vancouver 2010

Le premier ministre du Canada, M. Jean Chrétien
Le ministre des Ressources naturelles (Canada), M. Herb Dhaliwal

Le premier ministre de la Colombie-Britannique, M. Gordon Campbell
Le ministre d'État à la candidature olympique de 2010 (Colombie-Britannique),
M. Ted Nebbeling

Le maire de Vancouver, M. Larry Campbell

Le maire de Whistler, M. Hugh O'Reilly